

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 24 novembre 2022

N° 2022-780

Convocation du 17 novembre 2022

Aujourd'hui jeudi 24 novembre 2022 à 15h00 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS:

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, M. Gwénaël LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESCINA, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Jean Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Nordine GUENDEZ à Mme Myriam BRET

M. Nicolas FLORIAN à M. Dominique ALCALA

Mme Sylvie JUQUIN à Mme Anne LEPINE

Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU

M. Thierry MILLET à Mme Géraldine AMOUROUX

M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à M. Michel POIGNONEC

Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI

M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Fabien ROBERT excusé à partir de 14h35 le 25 novembre Mme Agnès VERSEPUY excusée à partir de 14h35 le 25 novembre

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à Mme Delphine JAMET le 24 novembre

M. Pierre HURMIC à Mme Delphine JAMET de 11h37 à 12h20 et de 14h35 à 15h28 le 25 novembre

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à M. Alain GARNIER DE 14h à 15h le 25 novembre

M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Pascale BRU de 16h46 à 17h38 et à M. Frédéric GIRO à partir de 17h39 le 24 novembre

M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Pascale BRU à partir de 17h le 25 novembre M. Patrick LABESSE à Mme Laure CURVALE à partir de 18h15 le 24 novembre

M. Alain GARNIER à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à partir de 18h27 le 24 novembre

M. Jean TOUZEAU à M. Jean François EGRON à partir de 16h04 le 25 novembre Mme Marie Claude NOEL à Mme Céline PAPIN le 25 novembre

M. Jean François EGRON à Mme Françoise FREMY à partir de 18h15 le 24 novembre Mme Claudine BICHET à M. Maxime GHESOUIERE à partir de 17h55 le 24

Mille Claudine Bicher a M. Maxime Gresquiere a pauli de 17135 le 24 novembre

Mme Claudine Bicher à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 12h15 le 25

novembre M. Jean Jacques PUYOBRAU à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 16h le 25

novembre Mme Brigitte BLOCH à M. Patrick PAPADATO à partir de 18h16 le 24 novembre Mme Céline PAPIN à Mme Marie Claude NOEL à partir de 16h12 le 24 novembre

Mme Andréa KISS à Mme Véronique FERREIRA le 24 novembre M. Patrick PAPADATO à M. Olivier CAZAUX jusqu'à 10h54 et à partir de 16h37 le 25 novembre

M. Alexandre RUBIO à Mme Josiane ZAMBON à partir de 16h14 le 25 novembre M. Baptiste MAURIN à Mme Amandine BETES à partir de 15h le 25 novembre

Mme Josiane ZAMBON à M. Jean TOUZEAU le 24 novembre

Mme Stéphanie ANFRAY à M. Bruno FARENIAUX le 24 novembre Mme Amandine BETES à Mme Christine BOST le 24 novembre

Mme Christine BONNEFOY à M. Jean Marie TROUCHE à partir de 16h10 le 25 novembre

Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES jusqu'à 16h48 et à Mme Pascale PAVONE à partir de 16h50 le 24 novembre Mme Pascale BOUSQUET-PITT à M. Baptiste MAURIN jusqu'à 17h29 le 24

novembre Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY de 11h25 à 12h20 et à

partir de 14h35 le 25 novembre Mme Fatiha BOZDAG à Mme Béatrice SABOURET à partir de 18h14 le 24 novembre

Mme Pascale BRU à M. Thierry TRIJOULET à partir de 17h39 le 24 novembre M. Alain CAZABONNE à M. Michel LABARDIN à partir de 16h30 le 24 novembre M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 11h57 le 25 novembre

M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI le 24 novembre M. Gérard CHAUSSET à M. Serge TOURNERIE le 24 novembre

Mme Camille CHOPLIN à M. Cyrille-Radouane JABER à partir de 18h56 le 24 novembre

M. Max COLES à M. Fabien ROBERT à partir de 18h25 le 24 novembre

M. Max COLES à M. Michel LABARDIN à partir de 16H15 le 25 novembre

Mme Typhaine CORNACCHIARI à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 17h le 24 novembre

Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET le 24 novembre

Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET jusqu'à 10h07 et à partir de 15h32 le 25 novembre

M. Christophe DUPRAT à M. Jérôme PESCINA à partir de 16h46 le 24 novembre

M. Olivier ESCOTS à M. Jean Claude FEUGAS à partir de 19h le 24 novembre Mme Anne FAHMY à Mme Fabienne HELBIG à partir de 17h30 le 24

Mme Françoise FREMY à M. Thierry TRIJOULET à partir de 12h14 le

25 novembre

M. Guillaume GARRIGUES à M. Jean Marie TROUCHE à partir de 16h49 le 24 novembre M. Guillaume GARRIGUES à Mme Simone BONORON à partir de

16h30 le 25 novembre Mme Anne Eugénie GASPAR à M. Thierry TRIJOULET jusqu'à 17h le

Mme Daphnée GAUSSENS à M. Gwenaël LAMARQUE le 24

novembre M. Maxime GHESQUIERE à M. Cyrille-Radouane JABER de 14h35 à

15h35 le 25 novembre M. Frédéric GIRO à M. Alexandre RUBIO jusqu'à 17h15 le 24

novembre M. Stéphane GOMOT à Mme Harmonie LECERF MEUNIER à partir de

16h36 le 24 novembre M. Laurent GUILLEMIN à Mme Sylvie JUSTOME à partir de 18h45 le

24 novembre

Mme Fabienne HELBIG à Mme Anne FAHMY le 25 novembre M. Cyrille-Radouane JABER à M. Maxime GHESQUIERE jusqu'à 16h50 le 24 novembre

Mme Nathalie LACUEY à M. Serge TOURNERIE le 25 novembre Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Eve DEMANGE le 24 novembre

Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Harmonie LECERF MEUNIER à

partir de 16h10 le 25 novembre Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Claudine BICHET iusqu'à

15h43 le 24 novembre Mme Zeineb LOUNICI à M. Benoit RAUTUREAU à partir de 16h21 le

24 novembre M. Jacques MANGON à M. Fabrice MORETTI à partir de 17h51 le 24

novembre M. Jacques MANGON à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 14h35 le 25

novembre M. Guillaume MARI à M. Didier CUGY jusqu'à 16h et à partir de 17h45

le 24 novembre M. Fabrice MORETTI à M. Christian BAGATE jusqu'à 17h04 le 24

M. Pierre de Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Béatrice SABOURET le 25 novembre

M. Benoit RAUTUREAU à Mme Christine BONNEFOY à partir de 19h le 24 novembre

M. Franck RAYNAL à M. Patrick PUJOL de 17h15 à 18h13 le 24

Mme Marie RECALDE à Mme Béatrice DE FRANCOIS le 25 novembre

M. Bastien RIVIERES à M. Patrick LABESSE le 25 novembre

M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON jusqu'à 12h20 le 25 novembre

Mme Karine ROUX LABAT à M. Christian BAGATE à partir de 18h48 le 24 novembre

Mme Nadia SAADI à M. Olivier CAZAUX à partir de 18h le 24 novembre

Mme Béatrice SABOURET à Mme Fatiha BOZDAG jusqu'à 18h05 le 24 novembre

M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Anne Eugénie GASPAR à partir de 18h30 le 24 novembre

M. Kévin SUBRENAT à M. Christophe DUPRAT à partir de 16h15 le 25 novembre

Mme Agnès VERSEPUY à M. Kévin SUBRENAT à partir de 16h59 le

LA SEANCE EST OUVERTE

Conseil du 24 novembre 2022 Délibération N° 2022-780

BORDEAUX MÉTROPOLE

Pôle d'échanges multimodal de Lagrave à Ambares et Lagrave - Demande de financement - Décision - Autorisation

Monsieur Nordine GUENDEZ présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La ligne TER Nouvelle-Aquitaine St Mariens - Bordeaux (ligne n°43.1) fait partie du périmètre du projet de RER métropolitain, qui vise notamment, la poursuite de renforts d'offre, et à l'horizon 2028 la généralisation des diamétralisations St Mariens - Langon (n°43).

La gare de Lagrave à Ambares devrait voir son attractivité renforcée en lien avec l'évolution des fréquences et des diamétralisations, notamment. L'offre bus, ainsi que stationnement vélos et voitures, constitue une des composantes importantes pour inciter au report modal significatif.

A Ambares, le programme de pôle d'échanges multimodal prévoit de continuer la modernisation globale de cette halte TER, et l'amélioration du dispositif de rabattement en renforçant spécifiquement l'offre de stationnement vélo et voiture, avec la création de 52 places voitures (dont 2 PMR), le circuit de la ligne de bus/car à terme, ainsi que l'intermodalité globale.

La réalisation de l'ensemble des opérations identifiée est prévue d'ici fin 2023.

Bordeaux Métropole assure la maîtrise d'ouvrage des études et des travaux -à l'exclusion de l'éclairage public, conformément à ses domaines de compétences, en concertation avec les partenaires et co-financeurs.

La Ville d'Ambares et Lagrave assure la maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public.

Le projet comprend les travaux relevant des périmètres de compétence de Bordeaux Métropole et de la Ville d'Ambares et Lagrave, détaillés comme suit :

> Pour Bordeaux Métropole :

- Les études opérationnelles de MOE
- Les travaux d'aménagements qui permettront :
 - o de créer un parking permettant un report multimodal des déplacements bien plus important qu'aujourd'hui,
 - o de redistribuer les places existantes avec la création de 3 places PMR à proximité de l'accès immédiat aux quais.
 - o d'augmenter la capacité de stationnement de 51 places dont 3 places dédiées au véhicules électriques en vue de l'installation de futures bornes électriques dont 1 place PMR.
 - o d'installer un abri vélo sécurisé de 20 places.
 - o de proposer une desserte adaptée aux usagers de la gare et de son nouveau parking, en créant une sortie supplémentaire.
 - o de créer un aménagement paysager qualitatif

- de créer des cheminements piétons sécurisés tant depuis la rue de Barbère et l'arrêt Transgironde qu'à l'intérieur du parking où un plateau est prévu ainsi qu'une zone de rencontre à proximité des accès aux quais de la gare.
- o de limiter l'imperméabilisation des sols d'une part grâce à la réalisation de 28 places traitées en dalle béton engazonnées pour les plus éloignées de la halte et d'autre part en réalisant des noues pour la gestion des eaux pluviales générées par les nouvelles surfaces imperméabilisées.
- o d'installer de nombreux panneaux signalant l'utilisation exclusive des places de stationnement aux usagers du train

Pour la Ville d'Ambares et Lagrave :

- L'éclairage public

S'agissant d'un projet de politique de mobilité durable, qui concourt à développer l'intermodalité et l'usage des modes doux, la Région Nouvelle-Aquitaine et l'Union européenne, au titre du Programme opérationnel aquitain FEDER-FSE+ 2021-2027, sont susceptibles d'apporter leur soutien financier, sur la base du plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses		Recettes		
Poste de dépenses	Montant (HT)	Financeurs	Montant	%
Etudes réalisées par Bordeaux Métropole	80 000 €	Union européenne (FEDER)	270 000 €	30 %
Travaux sous maîtrise	795 000 €			
d'ouvrage Bordeaux Métropole		Région Nouvelle-Aquitaine	135 000 €	15%
Travaux sous maîtrise	25 000 €	Ville d'Ambares et Lagrave	13 750 €	1,5 %
d'ouvrage Commune d'Ambares et Lagrave		Bordeaux Métropole	481 250 €	53,5 %
Total	900 000 €	Total	900 000 €	100%

Dans le cas où les participations de l'Union européenne et/ou de la Région seraient moindres, Bordeaux Métropole et la commune d'Ambares et Lagrave prendraient à leur charge la différence au prorata de leur participation au projet.

Par soucis d'efficacité et de simplicité, Bordeaux Métropole sollicitera les financements de la Région et de l'Union européenne pour l'ensemble du projet. Une convention de partenariat, entre la commune d'Ambares et Lagrave et Bordeaux Métropole (jointe en annexe) précise les modalités d'intervention et de financement de chacune des deux parties et désigne Bordeaux Métropole, comme chef de file. A ce titre, Bordeaux Métropole percevra les cofinancements et reversera à la commune d'Ambares et Lagrave la part du financement qui lui revient, sur la base des dépenses acquittées et au prorata de la participation de la commune au projet.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales

VU la délibération n°2021-430 du 23 septembre 2021 relative à l'adoption du schéma des mobilités, une réponse adaptée à chaque territoire avec des modes de déplacement diversifiés,

VU le Contrat C050030014 du contrat de co-développement 2021-2023.de la Commune

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE l'aménagement du pôle d'échanges multimodal de Lagrave s'inscrit dans une continuité de développement de l'intermodalité soutenu par l'Union européenne et la Région Nouvelle-Aquitaine,

DECIDE

<u>Article 1 : d'approuver le plan de financement prévisionnel du projet indiquant les financements attendus de l'Union européenne et de la Région Nouvelle-Aquitaine</u>

<u>Article 2 : d'autoriser le Président à solliciter les financements au titre de Bordeaux</u> Métropole et de la commune d'Ambares et Lagrave et à signer les conventions afférentes à ces cofinancements et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'application de la présente délibération

Article 3 : de signer la convention partenariale avec la commune d'Ambares et Lagrave, et de lui reverser la part du financement au prorata de son engagement financier dans le projet

<u>Article 4 :</u> d'imputer les dépenses correspondantes au budget principal, chapitre 21 article 211 et chapitre 23 article 23151, fonction 844 des exercices 2022 et suivants; et les recettes sur le budget principal, chapitre 13, article 1322 et 13272, fonction 844 des exercices 2022 et suivants.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés. Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 24 novembre 2022

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 1 DÉCEMBRE 2022

Pour expédition conforme,

le Conseiller délégué,

DATE DE MISE EN LIGNE : 1 DÉCEMBRE 2022

Monsieur Nordine GUENDEZ